

## Prix 2012 du concours Georges Vedel

A l'initiative de Dominique Rousseau, Professeur à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, la finale de la deuxième édition du concours Georges Vedel de la meilleure plaidoirie de la question prioritaire de constitutionnalité, organisée par Lextenso éditions et parrainée par le Conseil constitutionnel, s'est tenue le mercredi 20 juin 2012 au Conseil constitutionnel.

Ont participé à ce concours 11 équipes d'universités différentes représentant 19 masters avec un total de 48 étudiants. A l'issue de la première épreuve de rédaction de mémoires, quatre équipes ont été sélectionnées pour participer à l'épreuve finale de plaidoirie : les équipes des universités de Montpellier 1 et de Paris I Panthéon-Sorbonne pour les demandeurs, celles des universités de Toulouse I Capitole et Paris II Panthéon-Assas, pour les défendeurs.

Présidé par Pierre Bon, Professeur à l'université de Pau et des pays de l'Adour, le jury était composé de Claire Bazy Malaurie, membre du Conseil constitutionnel, Jacques Arrighi de Casanova, Conseiller d'État, Yves Charpenel, Premier avocat général à la Cour de cassation, Thierry Wickers, Président d'honneur du Conseil national des barreaux et Louis Boré, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

Le prix Georges Vedel de la meilleure plaidoirie de la question prioritaire de constitutionnalité a été attribué à l'équipe de l'université de Montpellier 1 pour les demandeurs et à l'équipe de l'université de Paris II Panthéon-Assas pour les défendeurs.



